

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**Arrêté municipal de déclenchement du PCS
N° ARR/2025/DG/3**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212, L.2212-2, L.2212-4, L.2212-5 relatif aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L 724-1 à L 724-14 relatifs aux réserves communales de sécurité civile,

Vu le décret d'application n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde,

Considérant qu'il apparaît utile de porter à la connaissance du public des informations concernant les événements majeurs qui les menacent de façon imminente,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires de sécurité publique sur sa Commune.

ARRETE

Article 1 :

En raison d'une fuite de gaz intervenue le 17/01/2025, rue de Beaumont, et communiquée par GRDF à 14h35, le Plan Communal de Sauvegarde de la commune est mis en application à compter du 17/01/2025 à 14h35.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix.

Article 3 :

Les membres de la réserve communale de sécurité civile pourront être amenés à intervenir.

Fait à Hem, le 17 janvier 2025



Francis VERCAMER
Maire de HEM,
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

